

DAJR

Arrivé à
DQFR/PGF
le: 14 OCT. 2015

7 avenue Gallieni
94257 Gentilly cedex, France
tel. 33 (0)1 41 24 30 00
fax 33 (0)1 41 24 30 01

ANSM/DAJR Pôle Réglementaire
Courrier arrivé le

21 OCT. 2015

2015/RED/683

Agence Nationale de Sécurité du
Médicament et des Produits de Santé
DQFR – PGF-920
143/147, boulevard Anatole France
93285 SAINT-DENIS Cedex

Gentilly, le 12 octobre 2015

Ref [redacted]

Objet : **Caducité des AMMs**
ACUPAN, comprimé

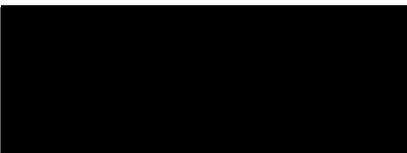
[redacted]

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles R. 5121-36-1 et R. 5121-102 du code de la santé publique, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint :

- le tableau récapitulatif des AMMs concernées par l'application de la clause de caducité des AMMs,
- les formulaires individuels pour les spécialités concernées,

Restant à la disposition de vos services, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.



VP Affaires Pharmaceutiques
Pharmacien Responsable



